



Initiales président

Initiales direction

ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le LUNDI 3 OCTOBRE 2022

À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école de Yamachiche – Saint-Léon dûment convoquée et tenue à l'école Omer-Jules-Désaulniers, ce 3^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, formant quorum.

1. MOT DE BIENVENUE

Début de la séance à 19h10. Mesdames Pelletier et Ricard souhaitent la bienvenue à tous.
Présentation des membres.

ÉTAIENT PRÉSENTS	
Madame Mélanie Baril	Parent
Madame Jenny Kourakos	Parent
Madame Karine Mailloux	Parent
Madame Linda Margarita Nunez Duran	Parent
Madame Manon Ricard	Parent
Madame Stéphanie Anger	Substitut - Parent
Madame Andrée-Anne Blais	Enseignante
Madame Annie Rinfret	Enseignante
Madame Alexandra Gagnon	Enseignante - orthopédagogue
Madame Jessie Trudel	Stagiaire
Madame Mélanie Morin	Personnel de soutien
PARTICIPAIT ÉGALEMENT	
Madame Karine Pelletier	Directrice
ÉTAIENT ABSENTS	
Monsieur David Jutras	Aide à la direction
Madame Manon Bergeron	Technicienne en service de garde

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

CONSIDÉRANT l'ajout de deux points à l'ordre du jour (Classe Dojo et Travaux St-Léon);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Rinfret, membre du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance du 3 octobre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

<p>Initiales président</p> <p>-----</p> <p>Initiales direction</p>	<p style="text-align: center;">ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON</p> <p style="text-align: center;">CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY</p> <p style="text-align: center;">PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</p> <p style="text-align: center;">Le LUNDI 3 OCTOBRE 2022</p> <p>3. <u>SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 69 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2022, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE Madame Ricard propose que l'agenda soit utilisé pour au moins les élèves de 5^e et 6^e années. L'organisation serait plus facile pour l'enfant et les parents auraient un seul endroit de référence. De plus, c'est une belle adaptation pour le secondaire qui utilise l'agenda. Madame Pelletier discutera de ce point avec l'équipe-école lors de la prochaine rencontre du personnel;</p> <p>CONSIDÉRANT QU' en lien avec les livres achetés avec le budget parents en 2021-2022, Madame Pelletier propose de réaliser un montage vidéo pour la présentation des livres. Un lien pourrait être envoyé aux parents via Facebook, Entre l'école et la maison, Classroom, et Classe Dojo. De plus, les livres pourraient être présentés lors des rencontres de parents;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Gagnon, membre du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2022.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p> <p>4. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE</u></p> <p>Madame Jessie Trudel, stagiaire en orthopédagogie, n'a aucune question.</p> <p>5. <u>COMPOSITION DU C.E.</u></p> <p>Madame Pelletier explique la composition du conseil d'établissement. Le nombre de parents doit être égal au nombre de membres du personnel de l'école. La direction ainsi que les parents substitués n'ont pas le droit de vote.</p> <p>6. <u>NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE</u></p> <p>Madame Gagnon propose madame Mélanie Morin au poste de secrétaire. Madame Morin accepte. Madame Morin est élue, à l'unanimité, au poste de secrétaire du conseil d'établissement.</p> <p>7. <u>ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENT(E)</u></p> <p>Madame Manon Ricard se propose au poste de présidente du conseil d'établissement. Madame Baril appuie la proposition de Madame Ricard. Madame Manon Ricard est élue, à l'unanimité, au poste de présidente du conseil d'établissement.</p> <p>8. <u>ÉLECTION AU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT(E)</u></p> <p>Madame Mélanie Baril se propose au poste de vice-présidente du conseil d'établissement. Madame Ricard appuie la proposition de Madame Baril. Madame Mélanie Baril est élue, à l'unanimité, au poste de vice-présidente du conseil d'établissement.</p>
--	---

2CE22-10-03

ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le LUNDI 3 OCTOBRE 2022

Initiales président

Initiales direction

9. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

CONSIDÉRANT QUE les règles de régie interne demeurent les mêmes que l'an passé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Blais, membre du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les règles de régie interne pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. CALENDRIER DES RÉUNIONS

CONSIDÉRANT QUE l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige le conseil d'établissement à fixer le jour, l'heure et le lieu des séances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement doit tenir au moins cinq (5) séances par année scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement doit informer les parents et les membres du personnel de l'école du jour, de l'heure et du lieu de ses séances;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Morin, membre du conseil d'établissement, que les séances du conseil d'établissement de l'école se tiennent aux dates suivantes :

	Date	Heure	Endroit
1.	3 octobre 2022	19h00	École Omer-Jules-Désaulniers
2.	5 décembre 2022	19h00	École Omer-Jules-Désaulniers
3.	6 février 2023	19h00	École Omer-Jules-Désaulniers
4.	24 avril 2023	19h00	École Omer-Jules-Désaulniers
5.	18 mai 2023	18h00	École St-Léon
6.	14 juin 2023	18h00	Restaurant

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11. DÉNONCIATION D'INTÉRÊT

Aucune dénonciation d'intérêt des membres du conseil d'établissement.

12. REPRÉSENTANT(E) DE LA COMMUNAUTÉ

Les représentants de la communauté ne doivent pas avoir d'enfant fréquentant l'école et n'ont pas droit de vote. Monsieur Marc André Blanchard se joindra aux membres du conseil d'établissement à l'occasion.

3CE22-10-03

Rés. 22-23 01

4CE22-10-03

<p>Initiales président</p> <p>-----</p> <p>Initiales direction</p>	<p>ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON</p> <p>CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY</p> <p>PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</p> <p>Le LUNDI 3 OCTOBRE 2022</p>
<p>5CE22-10-03</p>	<p>13. <u>BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU C.E.</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE le budget du conseil d'établissement est de 645\$;</p> <p>CONSIDÉRANT QU' il sera réparti entre les frais de gardiennage et de déplacement (si besoin), le 4 à 6 des bénévoles et le souper de fin d'année du conseil d'établissement;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le budget sera ajusté tout au long de l'année scolaire;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Gagnon, membre du conseil d'établissement, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER le budget de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p>6CE22-10-03</p>	<p>14. <u>CLIENTÈLE SCOLAIRE</u></p> <p>En date du 30 septembre, nous avons 317 élèves. L'école Omer-Jules-Désaulniers est complète avec 14 groupes et l'école Saint-Léon a 6 groupes.</p> <p>15. <u>ACTIVITÉS ET SORTIES ÉDUCATIVES</u></p> <p>CONSIDÉRANT l'article 71 de la L.I.P. (loi sur l'instruction publique);</p> <p>CONSIDÉRANT l'article 87 de la L.I.P. (loi sur l'instruction publique);</p> <p>CONSIDÉRANT l'obligation d'offrir deux activités culturelles aux élèves. Ainsi, la direction a réparti le montant reçu de la subvention afin que les élèves puissent faire une sortie culturelle. La seconde activité sera déterminée prochainement;</p> <p>CONSIDÉRANT que cette proposition a été élaborée avec la participation du personnel de l'école (article 89 de la L.I.P. (loi sur l'instruction publique));</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Madame Ricard, d'approuver la programmation des activités éducatives telle que proposée.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
<p>7CE22-10-03</p>	<p>16. MISE EN ŒUVRE DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES</p> <p>CONSIDÉRANT QUE Madame Pelletier présente le tableau des services complémentaires;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR Madame Gagnon, d'approuver le tableau des services complémentaires tel que proposé.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>
	<p>17. MOT DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DES PARENTS</p> <p>Madame Baril mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre du comité de parents, à ce jour.</p>

ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le LUNDI 3 OCTOBRE 2022

Initiales président

Initiales direction

18. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Ricard souligne le superbe début d'année scolaire avec les mesures sanitaires presque disparues.

19. MOT DU SERVICE DE GARDE

Madame Manon Bergeron est absente. Madame Pelletier cite le beau début d'année et que l'équipe du service de garde est merveilleuse. Elle mentionne la hausse exceptionnelle du coût du service de garde et que c'est un changement majeur pour tous les services de garde du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy.

Madame Mailloux souhaite savoir la date d'inscription pour les sorties lors des journées pédagogiques. Après vérification, l'inscription est envoyée le mercredi, vers 6h15, deux semaines avant l'activité.

20. PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif sera à travailler cette année.

- ★ Automne 2022 : Mise à jour des données
- ★ Janvier et février 2023 : Consultation sur les besoins
- ★ Mars et avril 2023 : Résultats et consultation
- ★ Septembre et octobre 2023 : Écriture du projet
- ★ Novembre ou décembre 2023 : Adoption du projet éducatif par le conseil d'établissement
- ★ Janvier 2024 : Entrée en vigueur du nouveau projet éducatif

21. MOT DE LA DIRECTION

Madame Pelletier est très heureuse du beau début d'année. Elle est emballée par cette nouvelle année et par le beau comité du conseil d'établissement.

22. AFFAIRES NOUVELLES

Classe Dojo

Madame Ricard demande si c'est possible que plusieurs enseignants utilisent la classe Dojo. Par exemple, que l'enseignante en anglais l'utilise afin d'inscrire les leçons et des commentaires. Pour le parent, c'est difficile car il y a beaucoup d'applications d'utilisées par les membres du personnel de l'école. Il pourrait avoir une uniformité afin que ce soit plus facilitant pour les parents. Madame Pelletier fera un suivi auprès du personnel.

Travaux à l'école St-Léon

Nous avons eu un dégât d'eau qui nous a amené à interpeller Qualinet. À la suite de ce dégât, nous avons fait venir un entrepreneur pour faire la réparation de nos chaudières électriques. Pour compenser pour les pièces manquantes pour la réparation, le service des ressources matérielles a acheté des chaufferettes pour chaque espace.

Nous avons aussi aperçu dans un coin de notre cuisine des taches blanches qui s'expliquent finalement par du calcium qui remonte à la surface du béton (efflorescence) et qui seraient causées par l'humidité de tuyaux endommagés. Celles-ci ont pu être nettoyées par de l'eau et du savon. Du scellant à béton sera la solution du moment que le tout sera séché. Une odeur d'humidité s'est donc installée et partira sous peu.

23. CLÔTURE DE LA RÉUNION

CONSIDÉRANT que les points à l'ordre du jour sont épuisés;

ÉCOLE DE YAMACHICHE – SAINT-LÉON

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le LUNDI 3 OCTOBRE 2022

Initiales président

Initiales direction

8CE22-10-03

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Ricard à 21h30 de lever la réunion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Madame Manon Ricard
Présidente du conseil d'établissement



Madame Karine Pelletier
Directrice